

Informations Coronavirus

MARS 2020

LES GESTES BARRIERES

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

VIE QUOTIDIENNE

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Que se passe-t-il si je ne respecte pas les mesures de confinement ?

Policiers et gendarmes sont chargés de s'assurer que chaque personne soit en possession de son attestation pour quitter son domicile, sur l'intégralité du territoire national avec des points de contrôle fixes et mobiles.

Si vous ne respectez pas cette obligation, vous vous exposez à une amende de 135 euros.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison des dispositions concernant le COVID-19,

Le SECRETARIAT SERA fermé AU PUBLIC JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 03.81.92.35.24 ou par mail :
mairie.presentevillers@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

En application des consignes de la préfecture, la séance de conseil municipal du 20 mars 2020 se déroulera **à huis-clos**.